



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**N° PM-AC-2026-02-004**

**Le Maire de MONTUSSAN,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**Vu** la demande présentée par la société SAS POSEO, sise 13 ZA de BEAUCHENE à CISSAC MEDOC (33250), pour la route d'Orton à MONTUSSAN (33450) ;

**Considérant** qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du lundi 16 février 2026 au vendredi 27 mars 2026, la société SAS POSEO est autorisée à effectuer la pose d'une lame déversante dans un regard existant route d'Orton à MONTUSSAN (33450).

**ARTICLE 2 :**

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :**

Une voie de circulation sera neutralisée, une alternance manuelle sera mise en place.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle réglera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.



## ARTICLE 5 :

La réfection de la chaussée touchée par une traversée, devra être particulièrement soignée par une reprise avec une surlargeur **de 1 m de part et d'autre de la fouille**. Elle devra être réfectionnée en calcaire + enrobé (suivant l'état actuel de la route). La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. Il sera repris conformément à l'état actuel. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

## ARTICLE 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

## ARTICLE 7 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

Montussan, le 6 février 2026



PN-AC-2026-02-004



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa  
N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : SAINTEMARIE Prénom : CHRISTIAN  
Dénomination : SAS POSEO Représenté par : C. SAINTEMARIE  
Adresse Numéro : 13 Extension : Nom de la voie : ZA DE BEAUCHENE  
Code postal 33250 Localité : CISSAC MEDOC Pays : FRANCE  
Téléphone 0556597116 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : melissa.pinto @ poseo.fr

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays :  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : .....@.....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Route d'Orton  
Code postal 33450 Localité : MONTUSSAN

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : .....  
Pose d'une lame déversante dans un regard existant dans le cadre du diagnostic permanent  
Date prévue de début des travaux : 16.02.2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 09.03.2026  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

**Interdiction de :**

**Circuler**  
 Véhicules légers   
 poids lourds

**Stationner**  
 véhicules légers   
 poids lourds

**Dépasser**  
 véhicules légers   
 poids lourds

Vitesse limitée à :    km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal        Localité : ..... Pays : .....Téléphone        Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       

Courriel : ..... @ .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à : ... Le : 04 02 2026

Nom : SAINTEMARIE ..... Prénom : Christian ..... Qualité : Directeur du développement

